

<b>DEPARTEMENT DE L'YONNE</b>	<b>PROCÈS-VERBAL</b>
<b>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</b>	<b>DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES MEMBRES DU BUREAU</b> -----
<p><b><u>Nombre de conseillers :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En exercice : 75</li> <li>- Présents : 64</li> <li>- Absent(s) : 0</li> <li>- Pouvoir(s) : 11</li> <li>- Votants : 75</li> </ul>	<p>L'an deux-mille-vingt-trois, le douze septembre, à dix-neuf heures, à Lézennes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB).</p>
<p><b><u>Étaient présents :</u></b> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : M. TRUCHY Maryan, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gland</i> : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molosmes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, M. LETIENNE Bruno, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : Mme DOLLIER Anne, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. SABOURIN Sébastien, <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. HAMAM Nabil, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : M. SOEHNLEN Pascal, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : Mme JOUSSEAU Catherine. <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice.</p> <p><b><u>Absents ayant donné pouvoir :</u></b> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier (a donné pouvoir à Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie), <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe (a donné pouvoir à M. LHOMME Régis), <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. GONON Jean-Louis), <i>Gigny</i> : M. REMY Georges (a donné pouvoir à M. FLEURY François), <i>Lézennes</i> : M. BRUMEAUX Michel (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), <i>Sambourg</i> : M. PARIS Stéphane (a donné pouvoir à M. GOUX Jean-Luc), <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique (a donné pouvoir à M. LETRILLARD Laurent), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Mme ELBACHIR Nicole (a donné pouvoir à M. PONSARD José), <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine (a donné pouvoir à M. SABOURIN Sébastien).</p> <p><b><u>Aucun « absent excusé »</u></b></p> <p><b><u>Aucun « absent non excusés »</u></b></p>	

## 1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques ROBETTE, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L.5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Pascal SOEHNLEN a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire.

## 2. Élection du président ou de la présidente

### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 64 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président ou de la présidente. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président ou la présidente est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

## 2.2. Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins : Madame Delphine GRIFFON et Monsieur Pascal LENOIR.

## 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin fourni par la communauté de communes. Le conseiller communautaire a déposé lui-même le bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Tous les conseillers ont pris part au vote à l'appel de leur nom.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins blancs et les bulletins déclarés nuls par le bureau ont été placés dans deux enveloppes (« blancs » et « nuls ») closes, signées et jointes au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Toutes les élections ont été acquises lors du premier tour de scrutin.

## 2.4. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	75
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau [c]	1
d. Nombre de suffrages blancs [d]	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	71
f. Majorité absolue	36

### **INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS**

*(dans l'ordre alphabétique)*

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
Cédric CLECH (NC)	2	Deux
Benjamin LEMAIRE	27	Vingt-sept
Régis LHOMME	41	Quarante et un
Maurice PIANON (NC)	1	Un

NC = non candidat

## 2.5. Proclamation de l'élection du président ou de la présidente

Monsieur Régis LHOMME a été proclamé président et a été immédiatement installé.

*Départ définitif de Monsieur Nabil HAMAM. Il y a donc 63 présents, 11 pouvoirs, soit 74 votants.*

### 3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Monsieur Régis LHOMME élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.5211-10 du CGCT, la communauté de communes doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 15 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents.

#### 3.1. Élection du premier vice-président ou de la première vice-présidente

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	74
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau [c]	2
d. Nombre de suffrages blancs [d]	13
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	59
f. Majorité absolue	30

#### **INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS** (dans l'ordre alphabétique)

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Bahya BAILICHE (NC)	1	Un
Cédric CLECH (NC)	5	Cinq
Pierrette GIBIER (NC)	1	Un
Delphine GRIFFON (NC)	1	Un
Benjamin LEMAIRE (NC)	3	Trois
Emilie ORGEL (NC)	1	Un
José PONSARD	46	Quarante-six
Yohan ROY (NC)	1	Un

NC = non candidat

#### 3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président ou de la première vice-présidente

Monsieur José PONSARD a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

### 3.2. Élection du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente

#### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	74
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau [c]	0
d. Nombre de suffrages blancs [d]	12
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	62
f. Majorité absolue	32

#### INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS

(dans l'ordre alphabétique)

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Véronique BURGEVIN (NC)	1	Un
Emmanuel DELAGNEAU	57	Cinquante-sept
Benjamin LEMAIRE (NC)	2	Deux
Françoise SAVIE EUSTACHE (NC)	1	Un
Caroline YVOIS (NC)	1	Un

NC = non candidat

#### 3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président ou de la deuxième vice-présidente

Monsieur Emmanuel DELAGNEAU a été proclamé deuxième vice-président et a été immédiatement installé.

### 3.3. Élection du troisième vice-président ou de la troisième vice-présidente

#### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	74
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau [c]	3
d. Nombre de suffrages blancs [d]	19
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	52
f. Majorité absolue	27

#### INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS

(dans l'ordre alphabétique)

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Eric DELPRAT (NC)	1	Un
Thierry DURAND	48	Quarante-huit
Emilie ORGEL (NC)	2	Deux
Sandrine CAMUS-NEYENS (NC)	1	Un

NC = non candidat

#### 3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président ou de la troisième vice-présidente

Monsieur Thierry DURAND a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installé.

*Départ définitif de Madame Sandrine CAMUS-NEYENS. Il y a donc 62 présents, 11 pouvoirs, soit 73 votants.*

### 3.4. Élection du quatrième vice-président ou de la quatrième vice-présidente

#### 3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	73
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau[c]	0
d. Nombre de suffrages blancs [d]	21
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	52
f. Majorité absolue	27

### INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS

*(dans l'ordre alphabétique)*

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
Jean-Marc DICHE	42	Quarante-deux
Jean-François FICHOT (NC)	1	Un
François FLEURY (NC)	1	Un
Benjamin LEMAIRE (NC)	2	Deux
Emilie ORGEL (NC)	5	Cinq
Sandrine CAMUS-NEYENS (NC)	1	Un

*NC = non candidat*

#### 3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président ou de la quatrième vice-présidente

Monsieur Jean-Marc DICHE a été proclamé quatrième vice-président et a été immédiatement installé.

*Départ définitif de Monsieur Serge BETHOUART. Il y a donc 61 présents, 11 pouvoirs, soit 72 votants.*

### 3.5. Élection du cinquième vice-président ou de la cinquième vice-présidente

#### 3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau[c]	0
d. Nombre de suffrages blancs [d]	20
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	52
f. Majorité absolue	27

**INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS**  
*(dans l'ordre alphabétique)*

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
Véronique BURGEVIN (NC)	1	Un
Cédric CLECH (NC)	1	Un
Delphine GRIFFON (NC)	1	Un
Emilie ORGEL (NC)	1	Un
Chantal PRIEUR (NC)	2	Deux
Sébastien SABOURIN	43	Quarante-trois
Christian ROBERT (NC)	1	Un
Caroline YVOIS (NC)	2	Deux

NC = non candidat

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président ou de la cinquième vice-présidente

Monsieur Sébastien SABOURIN a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président ou de la sixième vice-présidente

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (dont 11 pouvoirs) [b]	72
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau [c]	2
d. Nombre de suffrages blancs [d]	8
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	62
f. Majorité absolue	32

**INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS**  
*(dans l'ordre alphabétique)*

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
Marc CALONNE	43	Quarante-trois
Eric DELPRAT (NC)	1	Un
Delphine GRIFFON (NC)	1	Un
Anne JERUSALEM (NC)	1	Un
Pascal LENOIR (NC)	2	Deux
Emilie ORGEL (NC)	5	Cinq
Chantal PRIEUR (NC)	8	Huit
Jeannine RIS (NC)	1	Un

NC = non candidat

3.6.2. Proclamation de l'élection du sixième vice-président ou de la sixième vice-présidente

Monsieur Marc CALONNE a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

